

C'est avec plaisir que je viens vous parler du Canada et de l'Afrique, d'autant plus que le ministère des Affaires extérieures recherche un contact et un dialogue plus étroits entre les théoriciens des affaires internationales et ceux d'entre nous qui doivent, quotidiennement, faire des recommandations et prendre des décisions dans ce domaine. Il est important que nous recueillions divers points de vue si nous voulons agir avec la plus grande pondération possible. C'est dans cette optique que j'aimerais discuter avec vous des principes fondamentaux qui sous-tendent notre politique africaine

Le premier objectif de cette politique est le même que pour toute autre partie du monde, c'est-à-dire le maintien de relations mutuellement bénéfiques avec un continent qui s'est fixé comme objectif l'adoption de structures étatiques modernes dans le respect de sa culture plusieurs fois millénaire. Le fondement essentiel de tout échange profitable entre les nations est le maintien de la paix. C'est pourquoi le Gouvernement canadien appuie le rôle global des Nations Unies dans ce domaine ainsi que l'activité des organismes régionaux visant à éliminer les sources de friction entre les Etats africains.

L'expérience récente montre que les pauvres et les démunis ne se résignent plus à un attentisme paisible et commencent à s'agiter. Ainsi, il existe une relation directe entre notre souci de paix en Afrique et notre souci de justice sociale. En 1970, notre Revue de la politique étrangère classait la justice sociale, avec la paix et la sécurité, aux premiers rangs des six objectifs principaux de la politique du Canada; elle soulignait également que cette justice sociale devait être recherchée principalement par la voie de l'aide au développement. Certains continuent toutefois de mettre en doute le bien-fondé de notre apport, compte tenu de nos propres difficultés économiques et d'une amélioration relative des revenus de certains bénéficiaires de cette aide. Ils demandent d'ailleurs ce que nous en retirons. On doit leur répondre que, dans le monde actuel, il n'y a pas d'autre solution valable. Je citerai à cette fin quelques extraits du rapport intitulé *Vers une action commune pour le développement du Tiers-monde* et rédigé par une Commission que présidait M. Lester B. Pearson:

" La réponse la plus simple est d'ordre moral: ce n'est que justice que ceux qui sont riches partagent avec ceux qui sont pauvres."

Le rapport ajoute ce qui suit:

" Même dans les meilleures conditions le développement sera désordonné, inégal et tumultueux. L'histoire nous prouve qu'il en a généralement été ainsi lorsque s'accélère la marche de l'humanité sur la voie du progrès.